



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Note aux rédactions

Évreux, le 20 mars 2013

Annulation de l'homologation du circuit de l'Eure à Saint-Just

Par jugement du 14 mars 2013, le tribunal administratif de Rouen a annulé l'homologation du circuit de l'Eure situé dans la commune de Saint-Just.

La préfecture de l'Eure a pris acte de cette décision.

M. Yves Duprat, exploitant du circuit, a écrit au préfet pour l'informer de la cessation immédiate de toutes ses activités de loisirs et de sports motorisés afin de tenir compte de la décision du tribunal administratif.

Par ailleurs, il doit préciser dans les prochaines semaines les orientations qu'il doit donner aux activités du circuit dans le cadre des réglementations existantes.

[Contact presse : Maud LUCAS 02.3278.27.35](mailto:Maud.LUCAS@eure.gouv.fr)